

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
CAMPING LE MONT SEREIN ***

Un terrain de camping est un lieu de vie en communauté qui nécessite de nombreuses heures d'entretien, merci de respecter le travail des personnes qui s'en occupent.

→ FORMALITÉ DE POLICE

- Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping doit au préalable présenter au propriétaire — ou à son représentant — une pièce d'identité et remplir les formalités exigées.
- Cette personne doit indiquer la durée de son séjour, le nombre de personnes et d'animaux séjournant sur l'emplacement ou le locatif affecté.
- Les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence d'un représentant légal.
- Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate et définitive sans aucune indemnisation de la part du camping.

→ ACCUEIL

- Ouverture du bureau d'accueil selon la saison (cf. affichage).
- En dehors de ces horaires, sur simple demande et selon sa disponibilité, un responsable vous renseignera.

→ LOCATION EMPLACEMENT CAMPING

- Chaque parcelle, d'une surface d'environ 100m² plus ou moins ombragée, accueille une caravane avec son véhicule, un camping-car ou une toile de tente avec son véhicule.
- Les véhicules supplémentaires — autos, moto... — sont payants et stationnent sur le parking prévu à cet effet ou reste à l'extérieur du camping gratuitement.
- Tous les emplacements ont accès à l'électricité maximum 10 ou 16 ampères, les prises sont aux normes européennes.
- Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain (tente, caravane). Seuls les chalets des résidents ou autres hébergements appartenant au camping sont autorisés.
- Tout dépassement d'horaire sera facturé.

→ REDEVANCES

- Les redevances sont payées dès l'arrivée au bureau d'accueil. Leurs montants sont fixés suivant le tableau affiché.

→ CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DU CAMPING

- Horaires autorisés de circulation : 8h00 à 22h00
- En dehors de ces horaires, les véhicules ne sont pas autorisés à circuler à l'intérieur du camping. Des places de stationnement se trouvant à l'extérieur peuvent être utilisées gratuitement. Seuls les piétons peuvent entrer et sortir en dehors de ces heures. Aucune dérogation ne sera accordée. Merci de votre compréhension et de prendre vos dispositions.
- Par mesure de sécurité, la circulation à l'intérieur du camping est limitée à 10km/h, chacun doit emprunter le chemin, qu'il soit en véhicule motorisé ou vélo (informez vos enfants). De même si vous êtes piétons nous vous demandons de respecter l'intimité de chacun et de ne pas traverser les parcelles des campeurs ou des chalets.

→ VISITEURS (à la journée)

- Vous avez la possibilité de recevoir des visiteurs sous certaines conditions :

Prévenir la direction à l'avance du jour et de l'heure d'arrivée de vos invités ainsi que leur nombre, leurs noms, prénoms, nationalité et âge. À leur arrivée ils doivent se présenter et remplir quelques formalités, régler la taxe visiteur pour la journée, 1,00€ par personne (ils n'ont en aucun cas accès aux équipements du camping.

- Les véhicules visiteurs stationnent à l'extérieur du site.
- Ils devront impérativement quitter les lieux avant 20h00 heure.

→ SANITAIRES

- Les sanitaires sont en accès contrôlé : l'accès se fait avec un badge fourni à l'arrivée.
- Une machine à laver et un sèche-linge sont mis à disposition (les jetons sont disponibles à l'accueil).
- Un wc et douche sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

→ ANIMAUX

Les chiens et les chats sont tolérés sous certaines conditions :

- Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse et leurs besoins doivent se faire à l'extérieur du camping.
- Pour tout incident de parcours, vous êtes tenus de ramasser, des sacs prévus à cet effet sont disponibles à l'accueil.
- Les animaux ne sont pas admis dans les hébergements ni dans les espaces communs (sanitaires et piscine).
- En aucun cas, vos animaux de compagnie ne doivent rester seuls mêmes attachés.
- Votre animal doit être à jour de ses vaccinations et vous devez pouvoir fournir son carnet européen. Les propriétaires sont civilement responsables de leurs animaux.
- Les chiens de catégories 1 et 2 ou classés comme dangereux ne sont pas admis.

→ CONDITIONS DE LOCATION

- Les emplacements sont loués à la nuit et libérés avant 12h00 le matin.
- Ils doivent être nettoyés et aucun déchet ne doit rester sur la parcelle.
- Chaque emplacement est délimité par de la végétation ou des barrières en bois. Il est interdit de délimiter son emplacement avec des moyens personnels, ou en creusant le sol.
- Il n'est pas possible d'utiliser une autre parcelle, ni pour mettre du matériel (tables, chaises, vélos...) ni pour garer son véhicule. L'ensemble doit se trouver dans la limite de la parcelle louée soit environ 100m².

→ ACCÈS PISCINE — PISCINE NON SURVEILLÉE

- Horaires d'ouverture (juillet — aout) : 10h00 – 18h00
- Par mesure d'hygiène, les shorts ne sont pas admis, maillot de bain ou boxer pour les garçons, ils ne doivent servir qu'à cet usage !
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte majeur dans l'enceinte de la piscine et ne doivent jamais être laissés seuls.
- De même nous vous rappelons qu'il est interdit de manger, boire ou fumer à l'espace baignade.
- Un panneau officiel réglementant les piscines communes est apposé sur le mur de l'espace baignade et vous rappelle les règles de bonne conduite en vigueur. Merci d'en prendre connaissance et de vous y conformer afin de permettre à chacun de profiter au mieux d'un lieu de détente et de loisirs propre et agréable.
- Le matériel (chaises longues...) est mis à votre disposition gratuitement, nous vous remercions d'en prendre soin. Toute dégradation donnerait lieu à un remboursement immédiat au profit du camping.
- En cas de non-respect des consignes, l'expulsion est non discutable.

→ AIRES DE JEUX & FITNESS

- L'espace comprend deux zones affichées à l'entrée de l'aire de loisirs :
- L'aire de jeux est réservée aux enfants de moins de 12 ans et sous la seule responsabilité de leurs parents. L'espace fitness est quand a lui réservé aux plus de 12 ans.
- Le camping ne sera tenu responsable en cas d'accident.
- Par sécurité, préférez les jeux de boules en plastique pour la pétanque avec les plus petits !
- Aucun jeu gênant ou violent ne peut être organisé.

→ BIBLIOTHÈQUE

- Le prêt de livre est gratuit, sur demande à l'accueil.
- La lecture ne se fait pas sur place, les livres et les jeux sont à emporter sous la responsabilité des parents.
- Pour le bonheur de tous, merci de prendre soin des livres comme des jeux et de les rendre complets.

→ LES DÉCHETS ET RECYCLAGES

- Des poubelles à l'entrée du camping sont à votre disposition, déposez les sacs fermés ne contenant que les déchets alimentaires !!
- Un container est à votre disposition pour le tri des verres, des plastiques, des piles, des cartons et des ampoules.
- Ne laissez pas vos poubelles même fermées à l'extérieur de votre hébergement, les renards, les corbeaux, les chats ou les chiens en sont friands.

→ SÉCURITÉ INCENDIE

- Les barbecues sont interdits en dehors de ceux mis à votre disposition. Le camping se garde le droit d'interdire tout usage des barbecues en cas d'arrêté préfectoral contre les feux de forêt.
- Des extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.
- Les numéros des services d'urgence sont affichés à l'accueil.

→ NUISANCES

- Toute personne provoquant des nuisances sonores (verbales, musicales ou autres pourra être priée de quitter les lieux sans délai et sans aucune indemnité ni remboursement).
- Il en est de même en cas du non-respect du présent règlement intérieur.

Le directeur est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping, il a le devoir de sanctionner les manquements au règlement et si nécessaire, d'expulser les auteurs.

**Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et aux sanitaires.
Il peut être remis au client à sa demande.**

Nous vous souhaitons un agréable séjour.
La Direction